

## LISTE DES DELIBERATIONS PRISE EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/11/2024

### 1. Tarifs 2025 – Cantine et Accueil Péri-scolaire

*Le Conseil Municipal* après avoir délibéré, valide les tarifs 2025 de la cantine et de l'Accueil Péri-scolaire comme présenté ci-dessous (\* Lundi, mardi, jeudi et vendredi)

	A compter du 01 janvier 2025	
<b>Cantine</b>		
Enfant	3,00	
Adulte	5,20	
Agents communaux	3,00	
<b>Accueil péri-scolaire</b>	<b>Matin*</b>	<b>Soir*</b>
QF ≤ 400	1,00	1,00
401 < QF ≤ 700	1,10	1.10
QF > 700	1,20	1,20

### 2. Tarifs 2025 - Cimetière

*Le Conseil Municipal* après avoir délibéré, valide le tarifs 2025 Cimetière comme présenté ci-dessous :

	2024	%	2025
<b>CONCESSIONS</b>			
Concession 15 ans 1 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2 = 2 corps	115.00	/	115.00
Concession 30 ans 1 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2 m = 2 corps - (71,66 / m <sup>2</sup> )	215.00	/	215.00
Concession 30 ans 1,50 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2,00 m = 3-4 corps	285.00	/	285.00
Concession 50 ans 1 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2 m = 2 corps - (108,33 / m <sup>2</sup> )	325.00	/	325.00
Concession 50 ans 1,50 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2,00 m = 3-4 corps	435.00	/	435.00
Superposition des perpétuelles	115.00	/	115.00
<b>TRAVAUX DE FOSSOYAGE</b>			
Fosse ordinaire (pleine terre)	145.00	/	145.00
Fosse enfant	87.00	/	87.00
Exhumation (1 corps)	90.00	/	90.00
Droit réduction des corps	50.00	/	50.00
Entretien des tombes	35.00	/	35.00
<b>COLUMBARIUM – 2 urnes / case</b>			
Concession 15 ans	115.00	/	115.00
Concession 30 ans	215.00	/	215.00
Concession 50 ans	325.00	/	325.00
Droit d'ouverture d'une case	25.00	/	25.00
<b>CAVES-URNES - 4 urnes / case</b>			
Concession 15 ans			115.00
Concession 30 ans			215.00
Concession 50 ans			325.00
Droit d'ouverture d'une caverne			25.00

### 3. Tarifs 2025 – Maison Communale

*Le Conseil Municipal*, après avoir délibéré, décide de :

- Fixer les tarifs des salles de la Maison Communale pour l'année 2025 comme présenté ci-dessous

- De facturer aux Associations, pour les utilisations pendant le week-end, au prix indiqué sur le contrat de mise à disposition, les deux premières utilisations restants gratuites.
- De ne pas facturer aux Associations les 25,00 € pour l'utilisation de la cuisine.
- Le montant de la caution est de 1 000 € composé de 2 chèques de 800 € et 200 €

Salle - 150 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée (Utilisation le midi)		1 journée + lendemain (Utilisation le soir)	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
PRIX EN EUROS € - 2025						
Association Massay (semaine et 1 <sup>er</sup> utilisation)	-	-	-	-	-	-
Association Massay – à partir 3 <sup>er</sup> utilisation	-	-	-	-	100	120
Massayais	100	120	200	230	300	340
Autres	140	170	280	350	440	530
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					
Salle - 50 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée		1 journée + lendemain	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
Association Massay (semaine et 1 <sup>er</sup> utilisation)			-	-	-	-
Association Massay – à partir 3 <sup>er</sup> utilisation	-	-	-	-	-	-
Massayais	-	-	100	110	150	170
Autres	90	110	140	170	200	240
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					

#### 4. Tarifs 2025 – Photocopies / Visites Touristiques / Documents Touristiques d'Information

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide les tarifs 2025 pour les Photocopies / Visites Touristiques / Documents Touristiques d'Information comme présenté ci-dessous :

PARTICULIERS		1 page	Recto / verso
Photocopie A4 – noir et blanc		0,10	0,20
Photocopie A4 – NB sur papier couleur		0,15	0,30
Photocopie A4 - couleur		0,50	1,00
Photocopie A3 – noir et blanc		0,20	0,40
Photocopie A3 – NB sur papier couleur		0,30	0,60
Photocopie A3 - couleur		1,00	2,00
Relecture de document		5,00	
LES ASSOCIATIONS (avec le CATECHISME et la MEDIATHEQUE)			
Photocopie A4 – noir et blanc			
De 0 à 50 copies		Gratuit	Gratuit
Au-delà de 50 copies		0,05	0,10
Photocopie A4 – NB sur papier couleur		0,10	0,20
Photocopie A4 – couleur		0,10	0,20
AFFICHES - De 0 à 20 affiches		Gratuit	Gratuit
Au-delà de 20 affiches			
Affiches - A3 – noir et blanc		0,10	0,20
Affiches - A3 – NB sur papier couleur		0,15	0,30
Affiches - A3 - couleur		1,00	2,00
La facturation se fera à la fin de chaque année avec un décompte			
DOCUMENTS ET VISITES TOURISTIQUES			
Visite touristique		2,00 € / pers	
Document touristique « Balades culturelles en Berry – Déols / Massay »		9,00 €	
Livre « Sites clunisiens en Europe »		18,00 €	

## **5. Noël des agents – attribution de chèques cadeaux pour Noël 2024**

Monsieur le Maire propose d'attribuer des chèques cadeaux KADEOS à l'occasion des fêtes de Noël aux agents communaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la proposition d'attribuer des chèques cadeaux KADEOS et décide d'attribuer de 150,00 € aux agents titulaires et contractuels à l'occasion des fêtes de Noël 2024.

## **6. Fonds de concours pour travaux de voirie de la Commune de Massay à la CdC VSB**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le versement d'un fonds de concours « Voirie » comme présenté dans le plan de financement ci-dessous.

Montant des travaux	33 806,72 € HT soit	40 568,06 € TTC
Fonds de concours de Massay	6 761,34 € HT soit	8 113,61 € TTC
Part CdC Vierzon-Sologne-Berry	27 045,38 € HT soit	32 454,45 € TTC

## **7. Plan de financement pour travaux d'Aménagement Paysager Place de la gare**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le plan de financement comme présenté ci-dessous.

Honoraires de la Mission de MO	22 960,00 € HT	
Travaux d'aménagement	279 973,60 € HT	
<b>Total :</b>	<b>302 933,60 € HT</b>	<b>363 520,32 € TTC</b>
DETR	121 173,44 € HT	
Conseil Régional - CRST	71 300,00 € HT	
Département du Cher	32 305,44 € HT	
Agence de l'Eau Loire Bretagne	17 568,00 € HT	
A la charge de la Commune 20%	60 586,72 € HT	72 704,06 € TVA 20%

## **8 – Projet de Bail CIRCET – TOTEM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de valider la convention tripartite entre la Commune de Massay d'une part, VEOLIA et TOTEM France relative à l'occupation du domaine public pour les antennes relais, comme elle est présentée en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le bail comme présenté en annexe.

## **9- Convention d'Assistance Technique Départementale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer la Convention d'Assistance Technique Départementale relative à l'Assainissement collectif telle qu'elle est présentée.

Coût 0.50 € / habitant

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide la Convention d'Assistance Technique relative à l'Assainissement, telle que présentée.

## **10 - Avenant à la Convention de Contribution Financière au FSL – Département du Cher**

Monsieur le Maire Informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'Avenant n° 1 à la Convention de contribution financière FSL 2024 suite au versement de participation de 500,00 € versée au titre du Fonds de Solidarité pour le logement, validé par la délibération n° DEL-2024-04-15.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide l'Avenant à la Convention de Contribution Financière FSL, tel que présenté.

## **11- Vente du logement rue des Forges – Réduction de loyers **REPORTE****

## **12 – Offre d'achat du bâtiment la Poste a Massay – Mandat SAFTI**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte l'offre présentée par SAFTI pour une vente du bâtiment de la Poste pour un montant de 46 000,00 € dont 5 000,00 € pour la rémunération du mandataire SAFI, soit un montant net vendeur de 41 000,00 €. Pour la Commune.

## **13 - Réforme des redevances - Eau Potable **REPORTE****

## **14 - Réforme des redevances - ASSAINISSEMENT **REPORTE****

## **15-Délibération : Reprise sur provisions pour dépréciations des comptes de tiers**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57
- **Considérant** que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les Communes
- **Considérant** que le risque d'irrécouvrabilité de certaines dettes est avéré

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil Municipal que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité.

**Monsieur Le Maire** informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de constater une reprise au compte 7817 (reprise sur provisions pour dépréciations des comptes de tiers).

Nous avons reçu en 2023 des règlements de créances inscrites en provision dans la délibération 2023-04-16 du 07/04/2023.

Compte tenu de ces règlements, il y a lieu de procéder à la reprise de la provision au compte 7817 pour un montant de 29.55€ (ci-joint l'Etat des paiements reçus).

**Il est proposé au Conseil Municipal** de procéder à la reprise sur provision des créances réglées pour un montant de 29.55€ au compte 7817.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la reprise de provision au compte 7817 pour un montant de 29.55€.**

### **13 - DM 3 : Décision Modificative n°3 Budget Eau**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire une DM pour le paiement de l'achat d'eau à la SIAEP de Méreau dû à une augmentation et un rattrapage sur 2023 du coefficient de variation qui n'a jamais été appliqué jusque-là.

<b><u>Section Fonctionnement – Dépenses</u></b> Chapitre 011 – 622 = - 900  Chapitre 011 – 623 = - 1 000  Chapitre 011 – 627 = - 300  Chapitre 65 – 6588 = 2 200	<b><u>Section Investissement – Dépenses</u></b>
<b><u>Section Fonctionnement – Recettes</u></b>	<b><u>Section Investissement – Recettes</u></b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n° 3 du budget Eau comme présentée ci-dessus.

### **14. Déclaration de Vacance d'Emploi**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et pour faire suite au décès de l'agent qui occupait le poste, valide la déclaration de vacance d'emploi comme indiqué ci-dessous :

- Adjoint Technique C1
- Temps complet - 35 heures
- Pour occuper les fonctions d'Adjoint polyvalent des Services Techniques

#### Informations et questions diverses :

- Changement des horaires à l'Agence Postale Communale
- Stationnement Rue des Sables – Suite Commission Voirie du 9/11/2024
- Pacte de Solidarité CdC Vierzon-Sologne-Berry
- Réception de travaux ORGUE

Prochain Conseil Municipal : **Vendredi 6 décembre 2024 à 17h45**

Joël METIVIER  
Secrétaire,



Dominique LEVEQUE  
Maire,



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	16

Voie
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 15 Novembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie salle des actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 8 Novembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2024.

**Présents :** M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 15/11/2024  
Affichage le 15/11/2024

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : CORNOT Gaëlle à BARBIER Karine, MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, M. PESKINE Jacques à M. CHIPAUX Louis

**A été nommé(e) secrétaire :** M. METIVIER Joël

### DEL-2024-11-01 - TARIFS 2025 - CANTINE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

**Le Conseil Municipal** après avoir délibéré, valide les tarifs 2025 de la cantine et de l'Accueil Péri-scolaire comme présenté ci-dessous

	A compter du 01 janvier 2025	
<b>Cantine</b>		
Enfant	3,00	
Adulte	5,20	
Agents communaux	3,00	
<b>Accueil périscolaire</b>	<b>Matin*</b>	<b>Soir*</b>
QF ≤ 400	1,00	1,00
401 < QF ≤ 700	1,10	1.10
QF > 700	1,20	1,20

\* Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20241115-DEL-2024-11-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 15 Novembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie salle des Actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 8 Novembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2024.

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : CORNOT Gaëlle à BARBIER Karine, MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, M. PESKINE Jacques à M. CHIPAUX Louis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 19/11/2024

Affichage du 19/11/2024 :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

**DEL-2024-11-02 - Tarifs 2025 - Cimetière**

**Le Conseil Municipal** après avoir délibéré, valide le tarifs 2025 Cimetière comme présenté ci-dessous :

	2024	%	2025
<b>CONCESSIONS</b>			
Concession 15 ans 1 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2 = 2 corps	115.00	/	115.00
Concession 30 ans 1 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2 m = 2 corps - (71,66 / m <sup>2</sup> )	215.00	/	215.00
Concession 30 ans 1,50 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2,00 m = 3-4 corps	285.00	/	285.00
Concession 50 ans 1 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2 m = 2 corps - (108,33 / m <sup>2</sup> )	325.00	/	325.00
Concession 50 ans 1,50 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2,00 m = 3-4 corps	435.00	/	435.00
Superposition des perpétuelles	115.00	/	115.00
<b>TRAVAUX DE FOSSOYAGE</b>			
Fosse ordinaire (pleine terre)	145.00	/	145.00
Fosse enfant	87.00	/	87.00

	Exhumation (1 corps)	90.00	/	90.00
	Droit réduction des corps	50.00	/	50.00
	Entretien des tombes	35.00	/	35.00
<b>COLUMBARIUM – 2 urnes / case</b>				
	Concession 15 ans	115.00	/	115.00
	Concession 30 ans	215.00	/	215.00
	Concession 50 ans	325.00	/	325.00
	Droit d'ouverture d'une case	25.00	/	25.00
<b>CAVES-URNES - 4 urnes / case</b>				
	Concession 15 ans			115.00
	Concession 30 ans			215.00
	Concession 50 ans			325.00
	Droit d'ouverture d'une caverne			25.00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
 En mairie, le 19/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20241115-DEL-2024-11-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024



Secrétaire de séance  
 M. METIVIER Joël

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 15 Novembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie salle des Actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 8 Novembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2024.

Vote	
à la majorité	
Pour : 15	Contre : 0
Abstention : 0	

**Présents :** M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 19/11/2024  
Affichage du : 19/11/2024

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : CORNOT Gaëlle à BARBIER Karine, MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, M. PESKINE Jacques à M. CHIPAUX Louis

**A été nommé(e) secrétaire :** M. METIVIER Joël

### DEL-2024-11-03 – Tarifs 2025 - Maison Communale

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, décide de :

- Fixer les tarifs des salles de la Maison Communale pour l'année 2025 comme présenté ci-dessous
- De facturer aux Associations, pour les utilisations pendant le week-end, au prix indiqué sur le contrat de mise à disposition, les deux premières utilisations restants gratuites.
- De ne pas facturer aux Associations les 25,00 € pour l'utilisation de la cuisine.
- Le montant de la caution est de 1 000 € composé de 2 chèques de 800 € et 200 €

Salle - 150 pers	Réunion (= 4 h)		1 Journée (Utilisation le midi)		1 journée + lendemain (Utilisation le soir)	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
PRIX EN EUROS € - <b>2025</b>						
Association Massay (semaine et 1 <sup>e</sup> utilisation)	-	-	-	-	-	-
Association Massay – à partir 3 <sup>e</sup> utilisation	-	-	-	-	100	120
Massayais	100	120	200	230	300	340
Autres	140	170	280	350	440	530
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					
Salle - 50 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée		1 journée + lendemain	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
Association Massay semaine et 1 <sup>e</sup> utilisation)			-	-	-	-
Association Massay – à partir 3 <sup>e</sup> utilisation	-	-	-	-	-	-
Massayais	-	-	100	110	150	170
Autres	90	110	140	170	200	240
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

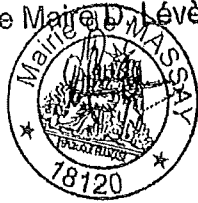
018-211801402-20241115-DEL-2024-11-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Le Maire  
Dominique LEVEQUE

Le Maire D. Lévêque



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 19/11/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 15 Novembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie salle des Actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 8 Novembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2024.

**Présents :** M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : CORNOT Gaëlle à BARBIER Karine, MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, M. PESKINE Jacques à M. CHIPAUX Louis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 19/11/2024

Affichage du : 19/11/2024

**A été nommé(e) secrétaire :** M. METIVIER Joël

**DEL-2024-11-04 – Tarifs 2025 – Photocopies / Visites Touristiques / Documents Touristiques d'Information**

**Le Conseil Municipal** après avoir délibéré, valide les tarifs 2025 pour les Photocopies / Visites Touristiques / Documents Touristiques d'Information comme présenté ci-dessous :

<b>PARTICULIERS</b>	1 page	Recto / verso
Photocopie A4 – noir et blanc	0,10	0,20
Photocopie A4 – NB sur papier couleur	0,15	0,30
Photocopie A4 - couleur	0,50	1,00
Photocopie A3 – noir et blanc	0,20	0,40
Photocopie A3 – NB sur papier couleur	0,30	0,60
Photocopie A3 - couleur	1,00	2,00
Reliure de document	5,00	
<b>LES ASSOCIATIONS (avec le CATECHISME et la MEDIATHEQUE)</b>		
Photocopie A4 – noir et blanc		
De 0 à 50 copies	Gratuit	Gratuit
Au-delà de 50 copies	0,05	0,10
Photocopie A4 – NB sur papier couleur	0,10	0,20
Photocopie A4 – couleur	0,10	0,20
<b>AFFICHES -</b> De 0 à 20 affiches	Gratuit	Gratuit

Au-delà de 20 affiches		
Affiches - A3 – noir et blanc	0,10	0,20
Affiches - A3 – NB sur papier couleur	0,15	0,30
Affiches - A3 - couleur	1,00	2,00
La facturation se fera à la fin de chaque année avec un décompte		
<b>DOCUMENTS ET VISITES TOURISTIQUES</b>		
Visite touristique		2,00 € / pers
Document touristique « Balades culturelles en Berry – Déols / Massay »		9,00 €
Livre « Sites clunisiens en Europe »		18,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
 En mairie, le 19/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20241115-DEL-2024-11-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024



Secrétaire de séance  
 M. METIVIER Joël

Publié des actes de la commune par voie d'affichage le 19/11/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Voté	
à la majorité	
Pour : 15	
Contre : 0	
Absention : 0	

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 15 Novembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie salle des Actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 8 Novembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2024.

**Présents :** M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : CORNOT Gaëlle à BARBIER Karine, MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, M. PESKINE Jacques à M. CHIPAUX Louis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 19/11/2024

Affichage du : 19/11/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. METIVIER Joël

**DEL-2024-11-05 -- Noël des agents - attribution de chèques cadeaux pour Noël 2024**

**Monsieur le Maire**, propose d'actualiser les dispositions prises en décembre 2024 pour les agents communaux en matière de prestations d'action sociale, notamment à l'occasion de Noël et des fêtes de fin d'année, en octroyant un bon d'achat.

Si la valeur annuelle des bons d'achat n'excède pas 5 % du plafond mensuel de Sécurité sociale (Pour 2024 : 3 864,00 € soit 193,20 €), ils sont exonérés de cotisations, CSG, quels que soient les motifs de leur octroi.

Monsieur le Maire propose d'attribuer des chèques cadeaux KADEOS à l'occasion des fêtes de Noël aux agents communaux,

- **Vu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la proposition d'attribuer des chèques cadeaux KADEOS et décide d'attribuer un montant de 150,00 €. aux agents titulaires et contractuels à l'occasion des fêtes de Noël 2024.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20241115-DEL-2024-11-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote	
à la majorité	
Pour : 15	Contre : 0
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 19/11/2024  
Affichage du : 19/11/2024

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 15 Novembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie salle des Actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 8 Novembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2024.

**Présents :** M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : CORNOT Gaëlle à BARBIER Karine, MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, M. PESKINE Jacques à M. CHIPAUX Louis

**A été nommé(e) secrétaire :** M. METIVIER Joël

**DEL-2024-11-06 – Fonds de concours pour travaux de voirie de la Commune de Massay à la CdC Vierzon-Sologne-Berry**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal que :

- Vu le Code général des collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n°2020-1387 du 29 octobre 2020, n° 2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,
  - Vu les statuts de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
  - **Considérant** que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voirie Rurale »,
  - **Considérant** que dans le cadre du programme de voirie rurale 2024, il est prévu des travaux « Lotissement de la Maillarde » sur la Commune de Massay,
  - **Considérant** que la Commune de Massay souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2024 réalisés sur son Territoire,
  - **Considérant** que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry a validé que le fait que la participation des communes s'élèverait à 20% du montant des travaux,
  - **Considérant** que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

Montant des travaux	33 806,72 € HT soit	<b>40 568,06 € TTC</b>
Fonds de concours de Massay	6 761,34 € HT soit	<b>8 113,61 € TTC</b>
Part CdC Vierzon-Sologne-Berry	27 045,38 € HT soit	<b>32 454,45 € TTC</b>

**D'Approuver** le Fonds de concours « Voirie » de la Commune de Massay pour la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de **6 671,34 € HT**.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le versement d'un fonds de concours « Voirie » comme présenté dans le plan de financement ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 19/11/2024



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

Publication des actes de la commune par voie d'affichage le 19/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20241115-DEL-2024-11-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 15 Novembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie salle des actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 8 Novembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2024.

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, TOUBOUL Didier

Acle rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 19/11/2024

Affichage du : 19/11/2024

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : CORNOT Gaëlle à BARBIER Karine, MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, M. PESKINE Jacques à M. CHIPAUX Louis

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

**DEL-2024-11-07 - Plan de financement pour travaux d'Aménagement Paysager Place de la gare**

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'actualisation du plan de financement relatif au projet de Travaux d'Aménagement Paysagé de la Place de la Gare :

Honoraires de la Mission de MO	22 960,00 € HT	
Travaux d'aménagement	279 973,60 € HT	
<b>Total :</b>	<b>302 933,60 € HT</b>	<b>363 520,32 € TTC</b>
DETR	121 173,44 € HT	
Conseil Régional - CRST	71 300,00 € HT	
Département du Cher	32 305,44 € HT	
Agence de l'Eau Loire Bretagne	17 568,00 € HT	
A la charge de la Commune 20%	60 586,72 € HT	<b>72 704,06 € TVA 20%</b>

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, valide le plan de financement comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/11/2024



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

Publié des actes de la commune par voie d'affichage le 19/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20241115-2024-11-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 15 Novembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie salle des actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 8 Novembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2024.

Vote	
à la majorité	
Pour : 15	
Contre : 0	
Abstention : 0	

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le : 19/11/2024  
Et affichage le 19/11/2024

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : CORNOT Gaëlle à BARBIER Karine, MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, M. PESKINE Jacques à M. CHIPAUX Louis

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

**DEL-2024-11-08 - Projet de Bail GIRGET - TOTEM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de valider la Convention tripartite entre la Commune de Massay d'une part, VEOLIA et TOTEM France relative à l'occupation du domaine public pour les antennes relais, comme elle est présentée en annexe.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, valide le bail comme présenté en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20241115-DEL-2024-11-08-DE


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Le Maire  
Dominique LEVEQUE  
Le Maire D. Leveque



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Voie
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 19/11/2024

Et Affichage du 19/11/2024

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 15 Novembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie salle des Actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 8 Novembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2024.

**Présents :** M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : CORNOT Gaëlle à BARBIER Karine, MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, M. PESKINE Jacques à M. CHIPAUX Louis

**A été nommé(e) secrétaire :** M. METIVIER Joël

**DEL-2024-11-09 – Convention d'Assistance Technique Départementale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer la Convention d'Assistance Technique Départementale relative à l'Assainissement collectif telle qu'elle est présentée.

Coût 0.50 € / habitant

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide la Convention d'Assistance Technique relative à l'Assainissement, telle que présentée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20241115-DEL-2024-11-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivi les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/11/2024



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 19/11/2024

Affichage du 19/11/2024

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 15 Novembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie salle des Actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 8 Novembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2024.

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : CORNOT Gaëlle à BARBIER Karine, MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, M. PESKINE Jacques à M. CHIPAUX Louis

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

**DEL-2024-11-10 – Avenant à la Convention de Contribution Financière au FSL - Département du Cher**

Monsieur le Maire Informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'Avenant n° 1 à la Convention de contribution financière FSL 2024 suite au versement de participation de 500,00 € versée au titre du Fonds de Solidarité pour le logement, validé par la délibération n° DEL-2024-04-15.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide l'Avenant à la Convention de Contribution Financière FSL, tel que présenté.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20241115-DEL-2024-11-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 15 Novembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie salle des Actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 8 Novembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2024.

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : CORNOT Gaëlle à BARBIER Karine, MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, M. PESKINE Jacques à M. CHIPAUX Louis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 19/11/2024

Et affichage du 19/11/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

**DEL-2024-11-11 – Offre d'achat du bâtiment la Poste a Massay - Mandat SAFTI**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur une offre d'achat signée que l'Agence SAFTI, en charge de la vente du bâtiment de la Poste a reçu pour la somme de 46 000,00 € dont 5 000,00 € de frais d'agence, soit une somme nette de 41 000,00 € pour la Commune de Massay

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte l'offre présentée par SAFTI pour une vente du bâtiment de la Poste pour un montant de 46 000,00 € dont 5 000,00 € pour la rémunération du mandataire SAFTI, soit un montant net vendeur de 41 000,00 €. Pour la Commune.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20241115-DEL-2024-11-11-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2024



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 19/11/2024

Et affichage du 19/11/2024

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 15 Novembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 8 Novembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2024.

**Présents :** M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : CORNOT Gaëlle à BARBIER Karine, MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, M. PESKINE Jacques à M. CHIPAUX Louis

**A été nommé(e) secrétaire :** M. METIVIER Joël

**DEL-2024-11-12 – Reprise sur provisions pour dépréciations des comptes de tiers**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57
- **Considérant** que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les Communes
- **Considérant** que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes est avéré

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de constater une reprise au compte 7817 (reprise sur provisions pour dépréciations des comptes de tiers).

Nous avons reçu en 2023 des règlements de créances inscrites en provision dans la délibération 2023-04-16 du 07/04/2023.

Compte tenu de ces règlements, il y a lieu de procéder à la reprise de la provision au compte 7817 pour un montant de 29.55€ (ci-joint l'Etat des paiements reçus).

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la reprise sur provision des créances réglées pour un montant de 29.55€ au compte 7817.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la reprise de provision au compte 7817 pour un montant de 29.55€.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20241115-DEL-2024-11-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël



Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 19/11/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 15 Novembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie salle des Actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 8 Novembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2024.

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents :** M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le : 19/11/2024  
Et affichage le 19/11/2024:

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : CORNOT Gaëlle à BARBIER Karine, MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, M. PESKINE Jacques à M. CHIPAUX Louis

**A été nommé(e) secrétaire :** M. METIVIER Joël

DEL-2024-11-13 - DM 3 - Décision Modificative n°3 Budget Eau

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire une DM N° 3 pour le paiement de l'achat d'eau à la SIAEP de Méreau dû à une augmentation et un rattrapage sur 2023 du coefficient de variation qui n'a jamais été appliqué jusque-là.

<u>Section Fonctionnement – Dépenses</u>	<u>Section Investissement – Dépenses</u>
Chapitre 011 – 622 = - 900 Chapitre 011 – 623 = - 1 000 Chapitre 011 – 627 = - 300 Chapitre 65 – 6588 = 2 200	
<u>Section Fonctionnement – Recettes</u>	<u>Section Investissement – Recettes</u>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n° 3 du budget Eau comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20241115-DEL-2024-11-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 15 Novembre 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie salle des Actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 8 Novembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2024.

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 26/11/2024 Et Affichage le 26/11/2024

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : CORNOT Gaëlle à BARBIER Karine, MEUNIER Marion à M. LEVEQUE Dominique, M. PESKINE Jacques à M. CHIPAUX Louis

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

**DEL-2024-11-14 – Déclaration de Vacance d'Emploi**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer et faire la déclaration de vacance d'emploi suivante :

Poste d'Adjoint Technique, suite à un décès  
Service : Agent polyvalent des Services techniques  
Temps : Temps complet – 35h  
Poste ouvert aux contractuels

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et pour faire suite au décès de l'agent qui occupait le poste, valide la déclaration de vacance d'emploi comme indiqué ci-dessous :**

- Adjoint Technique C1
- Temps complet - 35 heures
- Pour occuper les fonctions d'Adjoint polyvalent des Services Techniques

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 26/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20241115-DEL-2024-11-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Le Maire  
Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

